



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

produits humains

Question écrite n° 28054

Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur le manque de connaissance et d'information de la population française concernant le don et la greffe de moelle osseuse. En effet, une campagne d'information du public avait été lancée depuis le mois d'octobre 2002 en vue du recrutement de nouveaux donneurs de moelle osseuse, suite au rapport remis en mars 2001 par le groupe de travail piloté par le professeur Jouet au sein de l'Établissement français des greffes. Étant donné que la diversité de la population française est encore insuffisamment prise en compte au sein du fichier national des donneurs volontaires de moelle osseuse (géré par l'association France greffe de moelle), il souhaite savoir de quelle façon il entend garantir la pérennité de ce budget afin d'inscrire cette action dans la durée.

Texte de la réponse

Lors d'une conférence de presse tenue le 18 novembre 2004, le ministre des solidarités, de la santé et de la famille a annoncé quatre mesures permettant d'offrir aux malades de meilleures chances d'accès à la greffe de moelle osseuse. La première mesure concerne l'augmentation du fichier français de volontaires au don de moelle osseuse. Pour améliorer l'activité de greffe de moelle osseuse en France et répondre aux besoins des patients, l'État s'engage, dès 2005, à recruter 100 000 nouveaux donneurs en 10 ans pour le fichier français. La deuxième mesure concerne l'accueil des volontaires au don de moelle osseuse dans les centres donneurs de l'établissement français du sang et des établissements de soins. Un projet pilote sera lancé sur Marseille et Montpellier pour faciliter leur prise en charge. Il s'adressera aux médecins libéraux pour leur proposer de participer au recrutement des donneurs, en particulier en leur confiant la réalisation de la consultation médicale et de l'entretien préalable au don. La troisième mesure concerne le développement d'une nouvelle approche du typage. De nouvelles techniques pourraient contribuer à définir différents niveaux de typage et permettre de gagner en efficacité lors du recrutement des donneurs. Seuls les phénotypes a priori les plus intéressants seraient complètement explorés et subiraient l'ensemble des examens nécessaires. Une expertise de ces nouvelles techniques est en cours en collaboration avec l'établissement français des greffes et l'établissement français du sang. La quatrième mesure concerne la valorisation des alternatives thérapeutiques, dont le sang de cordon. Au décours de l'accouchement, il est possible de prélever le sang contenu dans le cordon ombilical, riche en cellules souches et utilisables pour la greffe sans aucun dommage pour le nouveau-né. Ces cellules ont, par rapport à celles de la moelle, l'avantage d'une meilleure tolérance : une stricte compatibilité donneur/receveur n'est donc pas nécessaire. Il y a aujourd'hui 5 000 unités de sang placentaires en France et 170 000 dans le monde. Bordeaux et Besançon assurent actuellement la collecte du sang placentaire. Dès 2005, deux maternités supplémentaires assureront cette collecte, à Toulouse et à Créteil, permettant ainsi de disposer d'un plus grand nombre de lieux, mieux répartis sur le territoire national et améliorant la diversité des phénotypes représentés. En fonction des résultats de cette première extension et des besoins enregistrés, d'autres lieux seront envisagés. Ce plan d'action tient compte à la fois des recommandations d'un groupe d'experts et du souhait des associations comme France Moelle Espoir de voir s'étendre le fichier français. Ces dispositions permettent également de participer à l'effort mondial de recrutement de nouveaux donneurs et

d'être en mesure de proposer aux patients étrangers les ressources du fichier français, comme nous faisons appel, pour les patients français, aux ressources du fichier mondial. La stratégie de recrutement retenue devrait conduire à augmenter le taux d'allogreffes non apparentées réalisées à partir du fichier français de 25 % à 50 %. Enfin, il faut rappeler qu'il reste parfois difficile, voire impossible, de trouver un donneur compatible car le système HLA est très complexe et très polymorphe, et ceci même si l'ensemble de la population mondiale était typée. La greffe de moelle osseuse ne constitue pas un recours systématique pour guérir certaines maladies graves et notamment des maladies hématologiques malignes, comme les leucémies par exemple, même si elle représente, dans certains cas, une possibilité thérapeutique essentielle. L'établissement français des greffes continuera ses efforts de communication et de sensibilisation en 2005. Il mettra en oeuvre plusieurs actions pour faire progresser le niveau de connaissance du grand public sur le don et la greffe de moelle osseuse, et pour recruter des volontaires au don de moelle osseuse en ciblant plus volontiers mais pas exclusivement des hommes de moins de quarante ans d'origines géographiques diverses, dont les phénotypes sont actuellement sous-représentés dans le fichier national. Ces opérations de communication sont menées avec les centres donneurs qui accueillent les volontaires au don.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28054

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8599

Réponse publiée le : 15 février 2005, page 1756